

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Mallet Dignard	Numéro de permis 2014607	Date d'inspection Le 09 février 2022	
Nom de l'établissement Les P'tits Coeurs à Mamie		Numéro de téléphone (506) 395-9840	
Adresse 77 chemin Paulin Rivière-À-La-Truite NB E1X 3L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	11 mars 2022	
Commentaires : - L'établissement doit proposer un éventail d'activités en fonction de l'âge et du développement de l'enfant. Ces activités doivent pouvoir être démontré lors d'une inspection ou d'une surveillance fait par l'équipe des permis.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	15 févr. 2022	
Commentaires : Le dossier de l'enfant doit contenir l'information a jour de l'assurance maladie de l'enfant, c'est-a-dire numero et date d'expiration.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)	15 févr. 2022	
Commentaires : -Le dossier de l'enfant doit contenir l'information au complet des parents.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	11 mars 2022	
Commentaires : Pour chaque employé, on doit retrouver au dossier une description de ses fonctions et de ses responsabilités.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	11 mars 2022	
Commentaires : Les exercices d'évacuation en cas d'urgence ou d'incendie doivent être fait à différents moments de la journée et de l'année. Une preuve de ces exercices doit être tenu dans un registre a l'établissement de la garderie. Quelques pratiques furent manquées.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	11 mars 2022	
Commentaires : La garderie est tenue de créer et d'utiliser une liste de vérification pour l'entretien du terrain de jeu afin que celui-ci soit sécuritaire et sans danger pour les enfants. Dernière vérification du terrain jeux octobre 2021.			

Commentaires généraux Ratio respecté lors de mon inspection Lors de mon arrivé, les enfants jouent dehors. A leurs entrer ceux-ci se lavent les mains et font des jeux libres. Discussion avec l'exploitante sur le Curriculum éducatif. L'exploitante est demandée de planifiée des activités et par la suite de documenté ceux-ci. Les activités doivent répondent aux besoins des enfants. De plus, voir dans le manuel de l'exploitant page 55-57 pour plus d'information sur les activités quotidiennes. Discussion avec l'exploitante concernant les rapports d'incident, normes de la santé publique et l'importance de remplir les formulaires de maladie possible et d'exclusion. Repas : Lors de la période j'ai pu observer les enfants faire le lavage des mains avant et après le repas. Vérification employée : Rappel fait à l'exploitante que sa remplaçante doit avoir sa vérification avec le Développement sociale de fait avant son expiration en mars 2022. L'aire de jeux extérieur (surfaces protectrices, modules de jeux sera réinspecter au tout début de l'été.
--

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 février 2022

Date

original signé par
Isabelle Mallet Dignard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 février 2022

Date